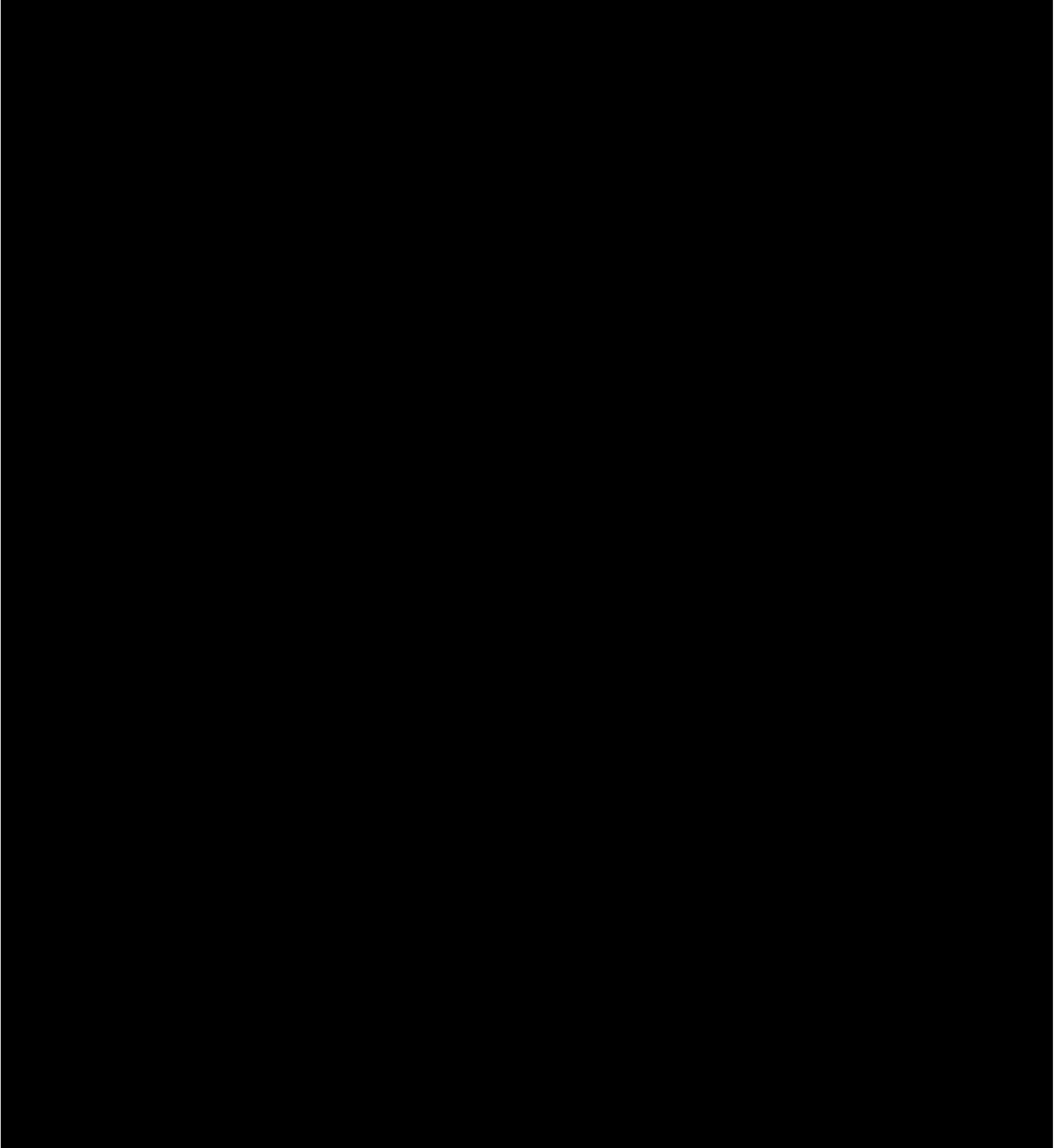




De : Émilie Lamarre-Bolduc <emilie.lamarre-bolduc@mcc.gouv.qc.ca>

Envoyé : 26 juillet 2023 10:52

À : Sylvie Létourneau <info@stjeanio.ca>

Cc : Nancy Clavet <direction@stjeanio.ca>; Sandrine Bousquet

<Sandrine.Bousquet@mcc.gouv.qc.ca>; Jean Michel Bergeron

<JeanMichel.Bergeron@mcc.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Suivi -demande d'autorisation de travaux 140752

Avis: Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

Bonjour madame Létourneau,

Je souhaitais tout simplement m'assurer que vous aviez bien reçu le courriel ci-dessous, que je vous ai envoyé la semaine dernière.

Je demeure disponible si vous avez des questions.

Bien cordialement,

Émilie Lamarre-Bolduc

Conseillère en développement culturel

Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

Ministère de la Culture et des Communications

225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.

Québec (Québec) G1R 5G5

Veuillez prendre note que les bureaux de la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches sont ouverts les mardis, mercredis et jeudis, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Les lundis et vendredis, les services du Ministère sont offerts en télétravail. Vous pouvez me joindre au numéro indiqué ci-bas et je retournerai votre appel dans les meilleurs délais.

Téléphone : 418 380-2346, poste 7032

Courriel : emilie.lamarre-bolduc@mcc.gouv.qc.ca

Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

De : Émilie Lamarre-Bolduc

Envoyé : 20 juillet 2023 15:13

À : Sylvie Létourneau <info@stjeanio.ca>

Cc : Nancy Clavet <direction@stjeanio.ca>; Sandrine Bousquet

<Sandrine.Bousquet@mcc.gouv.qc.ca>; Jean Michel Bergeron

<JeanMichel.Bergeron@mcc.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Suivi -demande d'autorisation de travaux 140752

Bonjour madame Létourneau,☹

☐

Nous sommes toujours en traitement de votre demande et nous aurions encore quelques questions sur le projet. Les voici : ☹

☐ Lors du dépôt de votre demande, [REDACTED]
[REDACTED] Nous aimerions savoir si vous aviez établi un plan de réaménagement et donc si vous étiez en mesure de nous indiquer combien d'arbres seront remplacés, leur essence ainsi que leurs localisations.

□ Pour ce qui est des zones de déboisement, nous aimerions savoir si vous êtes en mesure de nous indiquer le nombre d’aulnes qui seront abattus. Comme ce sont des arbustes qui peuvent devenir assez grands, nous aurions besoin de cette information afin d’estimer l’ampleur du déboisement qui est envisagé. Finalement, nous aimerions également savoir si vous aviez un plan de remplacement pour les zones de déboisements.

[REDACTED]

□

Je vous remercie de votre collaboration et vous souhaite une bonne journée,

Émilie Lamarre-Bolduc

Conseillère en développement culturel

Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.
Québec (Québec) G1R 5G5

Veuillez prendre note que les bureaux de la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches sont ouverts les mardis, mercredis et jeudis, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Les lundis et vendredis, les services du Ministère sont offerts en télétravail. Vous pouvez me joindre au numéro indiqué ci-bas et je retournerai votre appel dans les meilleurs délais.

Téléphone : 418 380-2346, poste 7032

Courriel : emilie.lamarre-bolduc@mcc.gouv.qc.ca

Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

[REDACTED]

Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

PAR COURRIEL

Québec, le 20 mars 2023

Municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans
8, chemin des Côtes
Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans (Québec) G0A 3W0

N/Réf. : 140752 – SSP-D-2022-0598-03

Objet : Accusé réception de votre demande d'autorisation en vertu de l'article 64 de la Loi sur le patrimoine culturel
Situé dans un site patrimonial - Site patrimonial de l'Île-d'Orléans
Côte Lafleur
Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans (Québec)

Madame,

Nous accusons réception de votre demande d'autorisation en date du 13 mars 2023.

L'immeuble mentionné en objet étant situé dans un site patrimonial déclaré, une autorisation est requise avant d'effectuer des travaux visés à l'article 64 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (chapitre P-9.002). En conséquence, ces travaux ne peuvent être entrepris qu'une fois cette autorisation délivrée.

Nous procéderons à l'analyse de votre demande et, si requis, nous verrons dans les meilleurs délais à vous faire part des ajustements à apporter à votre projet et des conditions à respecter.

Notez que le présent processus d'autorisation en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* ne dispense pas de l'obtention de tout autre permis, certificat ou autorisation pouvant être requis en vertu d'autres lois ou règlements applicables. Notamment, nous vous invitons à vous informer auprès de votre municipalité à cet effet.

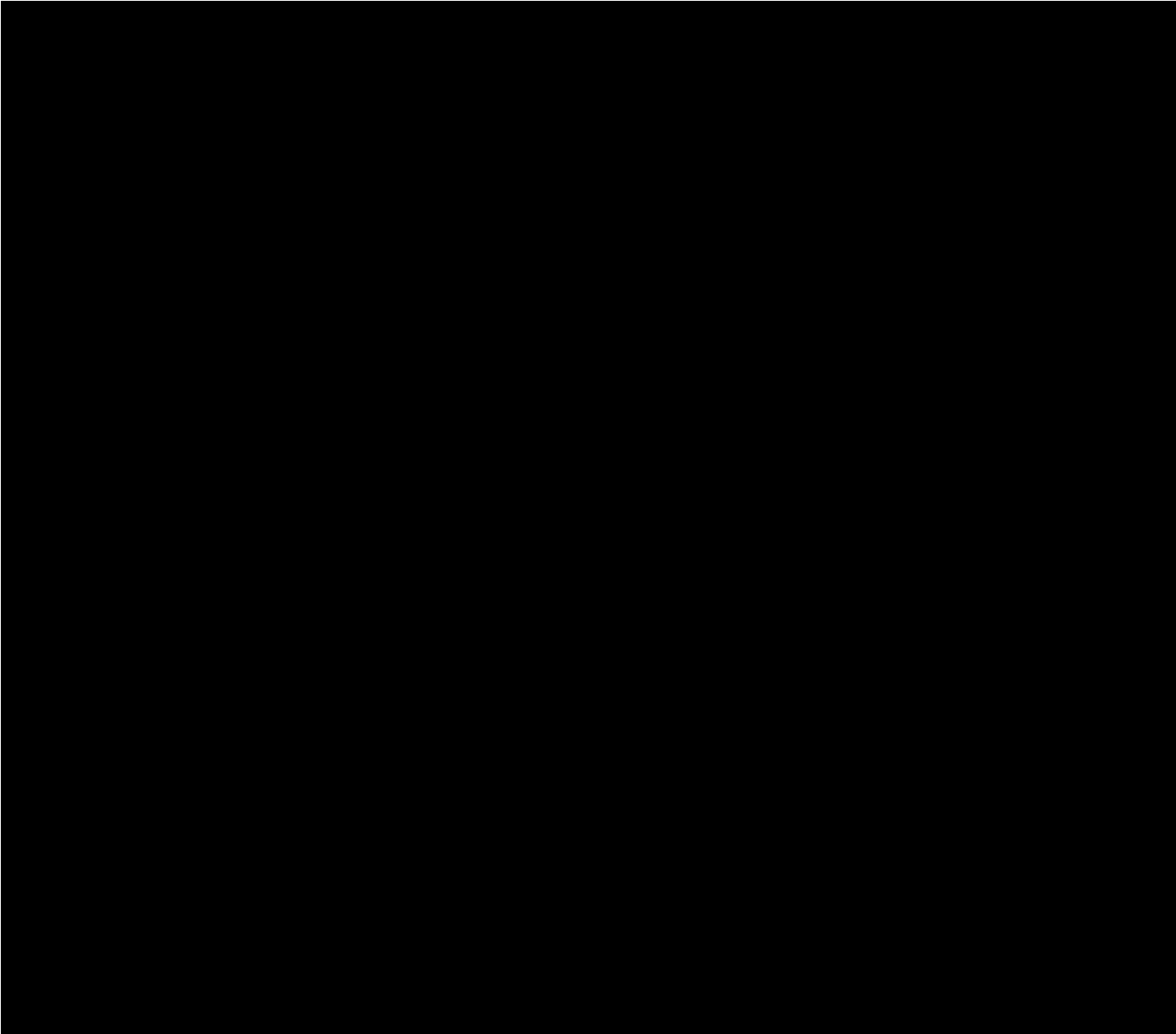
Sachant pouvoir compter sur votre entière collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.



Priscilla Durette
agente de secrétariat

Capitale-Nationale
225, Grande Allée Est, RC, bloc C
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone : 418 380-2346, poste 7047
Télécopieur : 418 380-2347
www.mcc.gouv.qc.ca

Chaudière-Appalaches
51, rue du Mont-Marie
Lévis (Québec) G6V 0C3
Téléphone : 418 838-9886, poste 221
Télécopieur : 418 838-1485



De : Émilie Lamarre-Bolduc <emilie.lamarre-bolduc@mcc.gouv.qc.ca>

Envoyé : 3 mai 2023 15:43

À : Sylvie Létourneau <info@stjeanio.ca>

Objet : Demande d'autorisation de travaux 140752

Avis: Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

Bonjour,

Le ministère de la Culture et des Communications procède actuellement à l'analyse citée en objet. Afin de poursuivre l'analyse de la demande, nous aurions besoin d'une information additionnelle.

Pourriez-vous nous transmettre la fiche technique du mur de soutènement projeté ? Les plans transmis ne font pas mention de la couleur ni du motif final du mur.

Je vous remercie de votre collaboration et vous souhaite une bonne journée,

Émilie Lamarre-Bolduc

Conseillère en développement culturel

Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.
Québec (Québec) G1R 5G5

Veillez prendre note que les bureaux de la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches sont ouverts les mardis, mercredis et jeudis, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Les lundis et vendredis, les services du Ministère sont offerts en télétravail. Vous pouvez me joindre au numéro indiqué ci-bas et je retournerai votre appel dans les meilleurs délais.

Téléphone : 418 380-2346, poste 7032

Courriel : emilie.lamarre-bolduc@mcc.gouv.qc.ca

Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

From: Autorisation travaux DCN/MCC
Sent: Tue, 1 Aug 2023 20:46:41 +0000
To: info@stjeanio.ca
Cc: Claude Rodrigue; Émilie Lamarre-Bolduc
Subject: Suivi de votre demande d'autorisation #140752 (Côte Lafleur - Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans)
Attachments: 140752_Autorisation.pdf

Madame Létourneau,

Pour faire suite à votre demande d'autorisation concernant le projet cité en rubrique et après analyse, vous trouverez ci-joint l'autorisation délivrée par le Ministère.

La loi sur le patrimoine culturel prévoit que la présente autorisation est retirée si le projet visé par celle-ci n'est pas entrepris dans un délai d'un an de la date inscrite sur votre autorisation ou s'il est interrompu pendant plus d'un an. Dans de tels cas, si des interventions sont toujours envisagées concernant le bien en objet, une nouvelle demande d'autorisation devra être transmise au Ministère. Celle-ci sera analysée au regard des dispositions légales et administratives applicables au moment de la réception de cette nouvelle demande.

Si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec madame Émilie Lamarre-Bolduc, de la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, à l'adresse courriel: emilie.lamarre-bolduc@mcc.gouv.qc.ca

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Veuillez prendre note que les bureaux de la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches sont ouverts les mardis, mercredis et jeudis, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Les lundis et vendredis, les services du Ministère sont offerts par les employés en télétravail. Vous pouvez me joindre au numéro indiqué ci-bas et je retournerai votre appel dans les meilleurs délais.

Priscilla Durette
 Agente de secrétariat

Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches
 Ministère de la Culture et des Communications
 225, Grande Allée Est, bloc C, RC
 Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2346, poste 7047
 Courriel : autorisationtravauxdcn@mcc.gouv.qc.ca
 Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

From: Autorisation travaux DCN/MCC
Sent: Mon, 20 Mar 2023 19:46:05 +0000
To: info@stjeanio.ca
Cc: Leah Fay Hayes
Subject: Accusé réception - Demande d'autorisation de travaux #140752 (Côte Lafleur - Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans)
Attachments: 140752_AR.pdf

Bonjour Madame,

Je vous invite à prendre connaissance de la correspondance ci-jointe.

Je vous remercie de l'attention portée à la présente.

Veillez prendre note que les bureaux de la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches sont ouverts les mardis, mercredis et jeudis, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Les lundis et vendredis, les services du Ministère sont offerts par les employés en télétravail. Vous pouvez me joindre au numéro indiqué ci-bas et je retournerai votre appel dans les meilleurs délais.

Priscilla Durette
Agente de secrétariat

Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc C, RC
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2346, poste 7047
Courriel : autorisationtravauxdcn@mcc.gouv.qc.ca
Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

De : Aurélie Cliche <aurelie.cliche@mcc.gouv.qc.ca>

Envoyé : 29 mars 2023 14:19

À : Nancy Clavet <direction@stjeanio.ca>

Objet : RE: Demande d'autorisation de travaux #140752 - Lot 6 283 643, côte Lafleur, Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans

Avis: Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

Bonjour Madame Clavet,

Il n'y a pas de pièce jointe dans votre précédent courriel. Serait-il possible des les retransmettre svp ?

Merci et bonne journée,

Aurélie Cliche

Étudiante M. architecture

Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

Ministère de la Culture et des Communications

225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.

Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone: 418-380-2346 poste 7044 (à temps partiel)

Courriel : aurelie.cliche@mcc.gouv.qc.ca

Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

De : Aurélie Cliche <aurelie.cliche@mcc.gouv.qc.ca>

Envoyé : 21 mars 2023 17:51

À : Sylvie Létourneau <info@stjeanio.ca>

Objet : Demande d'autorisation de travaux #140752 - Lot 6 283 643, côte Lafleur, Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans

Avis: Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

Bonjour Madame Létourneau,

Le ministère de la Culture et des Communications a entrepris la pré-analyse du projet cité en rubrique.

Nous tenons à vous informer que des éléments sont manquants afin de pouvoir compléter l'analyse du projet déposé. Le Ministère ne sera pas en mesure de rendre une décision avant la réception de ceux-ci. Les éléments manquants sont les suivants :

- Est-ce qu'il est possible d'avoir un nombre approximatif d'arbres à abattre ?
- Est-ce que des arbres seront élagués dans la zone des travaux ?
- Quel sera le matériau de surface pour la nouvelle route ?
- Est-ce que les arbres abattus seront remplacés ? Le cas échéant, transmettre le nombre, l'essence et leur emplacement dans un plan de reboisement.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour tout renseignement supplémentaire.

Merci et bonne journée,

Aurélie Cliche

Étudiante M. architecture

Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

Ministère de la Culture et des Communications

225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.

Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone: 418-380-2346 poste 7044 (à temps partiel)

Courriel : aurelie.cliche@mcc.gouv.qc.ca

Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca



Demande : 140752
Bien : 236067
Dossier : SSP-D-2022-0598-03

Autorisation

Article 64 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ, chapitre, P-9.002)

Après étude et sur la base des documents et renseignements soumis, le ministre autorise :

Municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans
8, chemin des Côtes
Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans (Québec) G0A 3W0

À réaliser les actes ou travaux suivants :

- Réfection de la côte Lafleur, incluant l'installation d'un mur de soutènement, du déboisement et l'abattage de dix arbres.

Les travaux seront réalisés conformément à :

- La demande reçue le 13 mars 2023 et aux documents s'y rattachant;
- Les courriels apportant des précisions reçus le 29 mars, le 21 juin, ainsi que les 7 et 26 juillet 2023.

Sur le bien suivant :

SITUÉ DANS UN SITE PATRIMONIAL DÉCLARÉ — SITE PATRIMONIAL DE L'ÎLE-D'ORLÉANS
côte Lafleur
Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans (Québec)
Désignation cadastrale : 6 283 643 (Actuel)

Selon les conditions suivantes :

- Le plan de réaménagement du site devra être approuvé au préalable par le Ministère.

Important :

- Par le seul effet de la loi, la présente autorisation est retirée si le projet visé n'est pas entrepris un an après la délivrance de l'autorisation ou s'il est interrompu pendant plus d'un an.
- Toutes modifications aux actes ou travaux autorisés par la présente, incluant les imprévus en cours de chantier, doivent faire l'objet d'une demande de modification et être autorisées par le Ministère préalablement à leur réalisation.
- La présente autorisation ne dispense pas de l'obtention de tout autre permis, certificat ou autorisation pouvant être requis en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel ou toute autre loi ou règlement applicable.
- La présente autorisation ne dispense pas de l'obligation d'aviser le ministre sans délai de toute découverte de bien ou site archéologique, conformément à l'article 74 de la Loi sur le patrimoine culturel.
- En vertu de l'article 75.1 de la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, chapitre P-9.002), la révision de la présente décision peut être demandée par écrit dans un délai de 30 jours suivant la date à laquelle la décision a été notifiée. Un formulaire est disponible sur le site Web du Ministère (www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=5041) et toute question à ce sujet peut être adressée au Secrétariat général et bureau de la sous-ministre par courriel à l'adresse dbsm@mcc.gouv.qc.ca ou par téléphone au 418 380-2319, poste 7127. Par la suite, prenez avis que « toute personne qui se croit lésée par une décision en révision peut la contester devant le Tribunal administratif du Québec dans les 30 jours de sa notification », conformément à l'article 75.6 de la Loi sur le patrimoine culturel.

Délivrée le

Le ministre de la Culture et des Communications,

Signée en vertu d'une délégation faite
conformément à l'article 78 par. 8 de la Loi sur le
patrimoine culturel.

Par

Stéphanie Jourdain, sous-ministre adjointe
Sous-ministériat du développement culturel
et du patrimoine